Envoyé en préfecture le 04/07/2017
Reçu en préfecture le 04/07/2017
Affiché le
ID : 035-233500016-20170623-D17_DELS_01-DE

REGION BRETAGNE

Délibération n°17_DELS_01

CONSEIL REGIONAL

23 juin 2017

DELIBERATION

La création d'une offre d'accueil supplémentaire en lycée public en réponse aux évolutions démographiques à l'horizon 2020 et 2030 sur le pays de Rennes
Un lycée au sud du bassin de Rennes

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 30 mai 2017, s'est réuni en séance plénière le vendredi 23 juin 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg Chesnais-Girard, Président du Conseil régional de Bretagne.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 17h30), Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 16h25), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 9h30, puis à partir de 14h30), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE (jusqu'à 15h45), Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM (jusqu'à 13h), Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 18h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 14h40), Madame Claire GUINEMER (à partir de 9h30 et jusqu'à 17h35), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 16h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 14h20), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 14h20), Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (de 8h30 à 9h30 puis à partir de 14h20), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN (départ 17h20), Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 12h35, puis à partir de 16h10), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 9h30), Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 11h25), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h35), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (à partir de 10h05), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 14h20, puis à partir de 16h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 18h45), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

.../...

Envoyé en préfecture le 04/07/2017
Reçu en préfecture le 04/07/2017
Affiché le
ID : 035-233500016-20170623-D17_DELS_01-DE

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h30), Monsieur Gwenegan BUI (Pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 16h25), Monsieur André CROCQ (Pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD, de 9h30 à 14h30), Madame Virginie D'ORSANNE (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 15h45), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir à Monsieur Marc COATANEA), Monsieur Karim GHACHEM (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR à partir de 14h20), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur David ROBO, de 8h30 à 9h30, puis à Madame Isabelle LE BAL à partir de 17h35), Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD à partir de 16h), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX PEDRONO à partir de 14h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS de 9h30 à 14h20), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID, Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD à partir de 14h20), Monsieur Stéphane PERRIN (pouvoir donné à Madame Sylvie ARGAT BOURIOT à partir de 17h20), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 12h35 à 16h10), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 9h30), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir à Monsieur Philippe HERCOUET à partir 11h25), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à 18h35), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 8h30 à 10h05), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Sébastien SEMERIL jusqu'à 14h20 puis à Madame Claudia ROUAUX à partir de 14h20), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD de 14h20 à 16h40), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENELLE à partir de 18h45)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Education et notamment ses articles L 211-2, L 214-1 et suivants, L 214-5 et suivants, modifiés par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 12 juin 2017 ;

Vu l'avis de la commission Education, formation et emploi du Conseil régional en date du 15 juin 2017 ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(à l'unanimité)

-D'APPROUVER le principe d'une offre d'accueil supplémentaire en lycée public, en réponse aux évolutions démographiques à l'horizon 2020 et 2030, au sud du bassin de Rennes.

-D'AUTORISER le Président à engager toutes les démarches administratives et techniques nécessaires pour la préparation de cette opération.

Le Président du Conseil régional,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 04/07/2017
Reçu en préfecture le 04/07/2017
Affiché le
ID : 035-233500016-20170623-D17_DELS_01-DE

Région Bretagne

Direction de l'éducation, des langues, et du sport

Session du Conseil régional
Juin 2017

La création d'une offre d'accueil supplémentaire en lycée public en réponse aux évolutions démographiques à l'horizon 2020 et 2030 sur le pays de rennes

Un lycée au sud du bassin de rennes

1. La stratégie régionale en réponse aux enjeux de la croissance de la population bretonne

Anticiper les capacités d'accueil des lycéens et adapter les lycées aux évolutions de la démographie lycéenne à l'horizon 2030/2040 nécessitent, d'une part l'observation de l'évolution de la population bretonne, sa répartition sur le territoire et sa structuration en classe d'âges et, d'autre part la construction d'une stratégie robuste en réponse à ces évolutions afin de permettre d'orienter les choix d'investissement de la Région pour l'implantation de nouvelles capacités sur le territoire.

Dès 2008, en raison des prévisions d'augmentation de la population lycéenne à partir de 2011/2012 après plus de 15 années de décroissance continue, la Région a préparé ses réponses aux enjeux démographiques. Une étude détaillée a été commandée en 2008 sur les évolutions à venir des populations lycéennes sur la période 2008/2018. Cette étude portait sur les 7 grandes agglomérations urbaines de Bretagne, Rennes, Brest, Quimper, Vannes, Lorient, Morlaix, Saint-Brieuc et certains secteurs particuliers comme Ploërmel, Lamballe, Saint-Malo, Combourg.

Si globalement la population lycéenne reste stable sur la période 2008-2018, certains secteurs montrent déjà une forte dynamique démographique, notamment le pays de Rennes avec une prévision de très forte croissance des effectifs lycéens sur Rennes. Les capacités existantes permettent d'accueillir ces lycéens supplémentaires jusqu'à l'horizon 2018, avec des aménagements et des restructurations du parc existant et la livraison de l'extension de 300 places au lycée Anita Conti de Bruz en 2009.

Face cette croissance attendue, la stratégie régionale pour les années post 2018/2019 a été explicitée dans les trois précédents rapports présentés à l'assemblée régionale en février 2014, décembre 2014 et juin 2015.

Le rapport présenté à l'assemblée plénière en février 2014 caractérisait la croissance de la population bretonne à l'horizon 2030 et analysait les besoins des différents territoires. L'assemblée régionale a ainsi acté la décision de construire un nouveau lycée public à Ploërmel.

Le rapport de décembre 2014, en s'appuyant sur les évolutions probables de la population bretonne jusqu'en 2040, et en affinant l'analyse des évolutions prévisibles sur Rennes et le Pays de Rennes par secteur géographique, définissait la stratégie régionale pour faire face aux augmentations de la population lycéenne sur Rennes et son aire urbaine1.

1 *Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidante ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. L'aire urbaine de Rennes compte 190 communes d'après les données de recensement de 2008*

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le

ID : 035-233500016-20170623-17_DFE_S_01-DE

Cette stratégie a organisé la réponse opérationnelle suivant les quatre orientations suivantes :

- Utiliser au mieux les capacités existantes dans les lycées publics de l'agglomération en modifiant légèrement la « sectorisation » des collèges et des lycées.
- Profiter de la « re-sectorisation » pour renforcer la polyvalence des lycées d'enseignement généraux et technologiques par l'ouverture de formations générales et technologiques supplémentaires dans les lycées Théodore Monod au Rheu, Pierre Mendès France à Rennes et Joliot-Curie à Rennes.
- Lancer un programme d'extension dans les lycées dont le bâti et le terrain le permettaient, Le Rheu, Bain de Bretagne et, dans une moindre mesure, Montfort sur Meu, en fonction des prévisions d'augmentations des effectifs des collèges de leur secteur de recrutement.
- Prévoir la construction d'un nouveau lycée dans l'agglomération rennaise en fonction des « poids » des populations lycéennes à venir.

En 2017, il est possible de constater la bonne adéquation des prévisions faites à l'époque par rapport à la réalité. Ainsi sur Rennes, Le Rheu, Montfort sur Meu et Bain de Bretagne, les lycées existants ont accueilli 1534 élèves de plus entre 2012 et 2016. A la fin de l'année scolaire 2018/2019, c'est l'équivalent d'un lycée de plus de 1200 places qui aura été créé sur l'ensemble de ces sites pour accueillir cette population lycéenne supplémentaire, soit l'équivalent d'un grand lycée.

Le rapport de décembre 2014 a également permis de présenter la priorité d'implantation d'un nouveau lycée dans la zone nord-est de l'agglomération rennaise et de prévoir les phases opérationnelles pour l'ouverture de ce premier lycée à l'horizon 2020. Le rapport de juin 2015 a permis d'acter l'implantation de ce lycée sur la ville de Liffré.

Ce rapport de décembre 2014 prévoyait également la nécessité de construire un lycée supplémentaire à échéance 2025/2026 de même capacité que le premier lycée qui sera construit à Liffré. En effet, les études réalisées par l'Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (AUDIAR) montraient qu'outre le secteur nord-est de l'agglomération rennaise, un autre grand secteur au sud, sud-est de l'agglomération rennaise serait également « en tension » à échéance 2025/2026.

Les lycées publics qui accueillent majoritairement les élèves de ce grand secteur situé au SUD de Rennes sont Anita Conti à Bruz, Jean Brito à Bain-de-Bretagne, Bréquigny à Rennes, Descartes à Rennes et Sévigné à Cesson-Sévigné. Ces lycées sont proches de la saturation. Les travaux en cours sur Bain de Bretagne devraient permettre l'absorption du pic démographique de 2025 sous réserve du maintien d'une sectorisation intégrant un nouvel établissement.

L'objectif du présent rapport est de présenter l'état d'avancement des opérations en cours, l'analyse des variations démographiques sur le secteur sud de Rennes, de proposer de lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des villes candidates pour accueillir ce nouveau lycée au sud de Rennes et de préciser les modalités de cet appel à candidatures.

2. Informations sur l'avancement des opérations en cours

2.1 Le lycée de Ploërmel

Dès 2014, la Région a sollicité Ploërmel Communauté pour la mise à disposition d'un terrain viabilisé et la réalisation des aménagements d'accès à ce lycée public. En parallèle l'académie de Rennes a été sollicitée afin de parachever la carte des formations de ce lycée et ainsi permettre la réalisation du programme fonctionnel et technique détaillé.

Par courrier reçu le 1er décembre 2016, Monsieur le maire de Ploërmel, président de Ploërmel Communauté a précisé à la Région que les modifications nécessaires du PLU de Ploërmel et les cessions foncières des terrains d'assiette du futur lycée ont été approuvées par le conseil communautaire et la ville. Monsieur le président de Ploërmel Communauté a également désigné la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone

Envoyé en préfecture le 04/07/2017
Reçu en préfecture le 04/07/2017
Affiché le
ID : 035-233500016-20170623-CP_DEC3101-DE

de Réhumpol. Le cahier des recommandations urbaines architecturales et paysagères l'implantation d'un nouveau lycée a été transmis par les services de Ploërmel à ceux de la Région au début du mois de mai 2017. La procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de ce lycée peut ainsi se poursuivre sur l'année 2017 avant les études de conception ainsi que les procédures réglementaires et enfin les marchés et travaux.

2.2 Les réaménagements des capacités sur Rennes et l'aire urbaine de Rennes.

Un nouveau bâtiment d'externat a été livré au lycée Pierre Mendès France de Rennes à la rentrée scolaire 2016. D'autres travaux sont programmés à court terme. Des aménagements, rénovations ou extensions des capacités sont en cours d'étude dans les lycées de l'agglomération rennaise à Théodore Monod (Le Rheu) et Victor et Hélène Basch (Rennes). Des moyens provisoires ont été déployés dans l'attente de disposer du nouveau lycée de Liffré. Hors agglomération, des travaux d'adaptation des capacités sont programmés à Montfort-sur-Meu et en cours d'achèvement à Bain de Bretagne où des moyens provisoires ont également été installés.

2.3 Le lycée de Liffré.

Depuis la décision d'implanter à Liffré le futur lycée du nord-est de l'agglomération rennaise en juin 2015, les études préalables et le concours de maîtrise d'œuvre ont pu être réalisés très rapidement. Le permis de construire a été déposé début mai 2017, la déclaration au titre de la loi sur l'eau a été instruite favorablement par les services de l'Etat et, sous réserve d'appels d'offres fructueux, les travaux pourront commencer au 1er semestre 2018.

3. La vérification des analyses de la démographie scolaire sur le Pays de Rennes

Il est nécessaire de vérifier régulièrement, en fonction des données mises à jour par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), l'adéquation de la stratégie régionale au regard des évolutions de la population sur le territoire breton et ses éventuelles adaptations.

L'observation des derniers indicateurs de l'évolution de la croissance de la démographie Bretonne, sur la base des données de l'INSEE et des plus récents documents de synthèse produits par l'Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (AUDIAR), montre qu'entre 2009 et 2014, la population bretonne est en hausse annuelle moyenne de 0,6 %. Ce taux de croissance est supérieur à la moyenne nationale (+ 0,5 %).

Ce taux de croissance est moins important qu'entre 1999-2009, période pendant laquelle il s'établissait à +0,9 % par an. Cependant l'Ille-et-Vilaine (+ 1,1 % par an entre 2009 et 2014) reste le département le plus dynamique de la Région en matière de croissance de sa population. Il contribue pour plus de la moitié à l'augmentation de la population régionale. Dans ce département, l'évolution de la population scolaire reste l'objet de toutes les attentions.

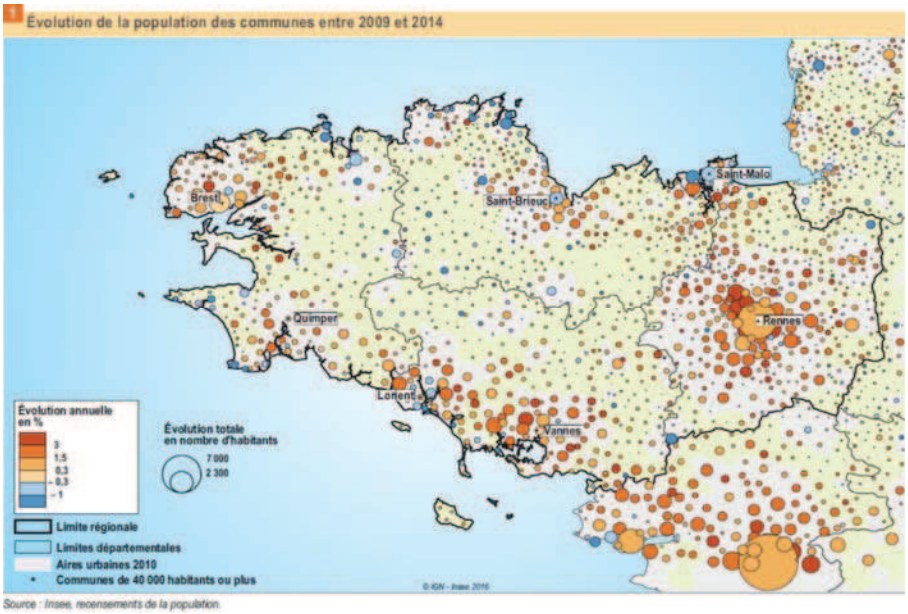

Envoyé en préfecture le 04/07/2017
Reçu en préfecture le 04/07/2017
Affiché le
ID : 035-233500016-20170623-D17_DELS_01-DE

2 La croissance démographique bretonne ralentit

Évolution de la population au cours des périodes 1999-2009 et 2009-2014

	Population 1999	Population 2009	Population 2014	Évolution annuelle moyenne (en %)		Évolution annuelle moyenne (en nombre)	
				1999-2009	2009-2014	1999-2009	2009-2014
Côtes-d'Armor	542 373	587 519	597 397	0,8	0,3	45 146	9 878
Finistère	852 418	893 914	905 855	0,5	0,3	41 496	11 941
Ille-et-Vilaine	867 533	977 449	1 032 240	1,2	1,1	109 916	54 791
Morbihan	643 873	716 182	741 051	1,1	0,7	72 309	24 869
Bretagne	2 906 197	3 175 064	3 276 543	0,9	0,6	268 867	101 479
France métropolitaine	58 518 395	62 465 709	64 027 784	0,7	0,5	3 947 314	1 562 075
France entière	60 149 901	64 304 500	65 906 986	0,7	0,5	4 154 599	1 602 486

Source : Insee, recensements de la population.

Afin d'analyser les données démographiques les plus récentes, la Région a sollicité auprès de l'INSEE fin 2016 une nouvelle étude sur la démographie scolaire. Cette étude est focalisée sur l'aire urbaine de l'agglomération rennaise. Ces éléments devraient être remis à la Région au second semestre 2017.

Périmètre de l'étude commandée à l'INSEE

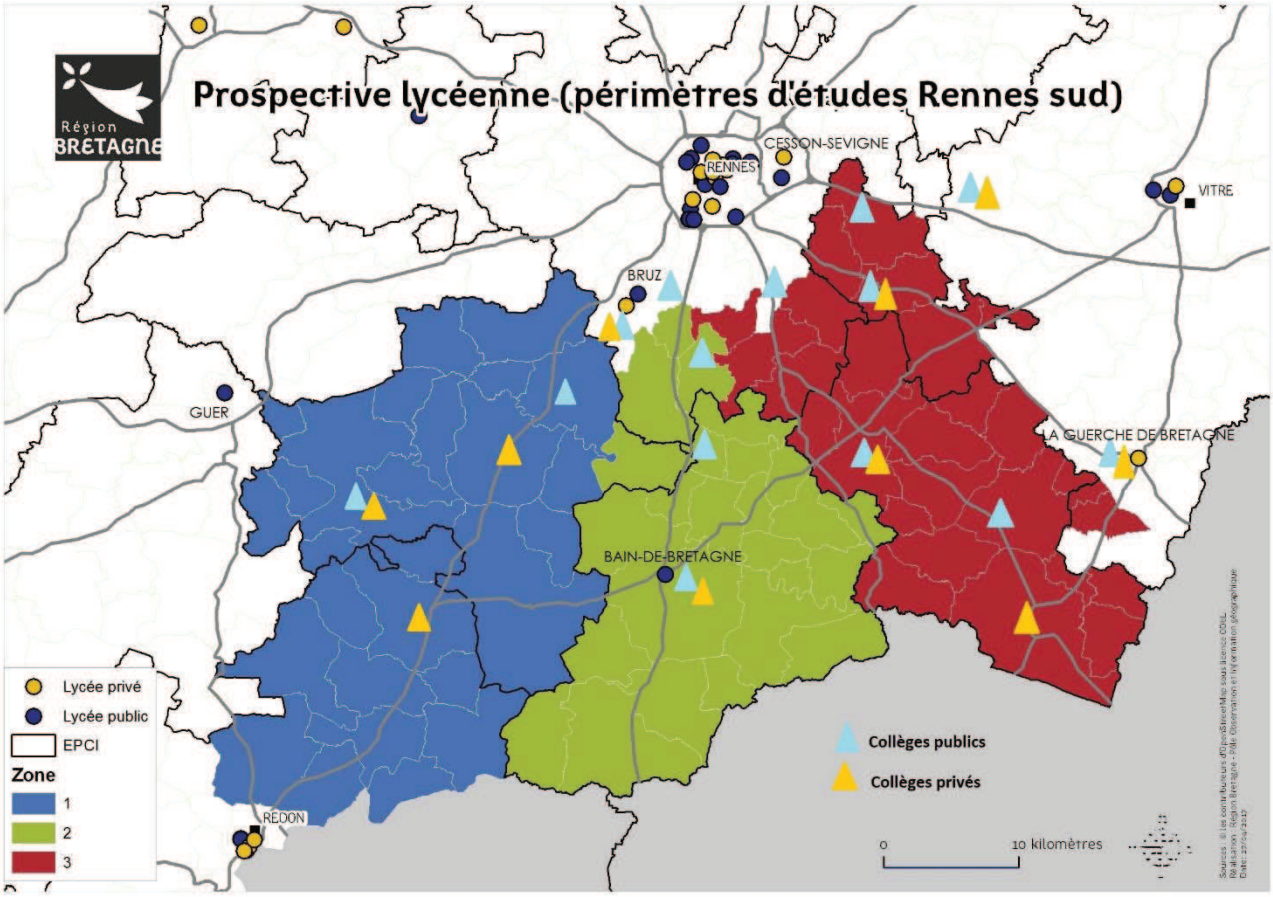

Légende : Les 3 zones cumulées accueillent 167 292 habitants.

Zone 1 : zone située au Sud-Ouest de Rennes
57 238 habitants/34,21% de la population des 3 zones cumulées.

Zone 2 : zone située au Sud de Rennes
48 007 habitants/28,70% de la population des 3 zones cumulées.

Zone 3 : zone située au Sud-Est de Rennes
62 047 habitants/37,09% de la population des 3 zones cumulées.

Envoyé en préfecture le 04/07/2017
Reçu en préfecture le 04/07/2017
Affiché le
ID : 035-233500016-20170623-D17_DELS_01-DE

En parallèle de cette étude INSEE, la Région a sollicité l'Académie afin de disposer des éléments actualisés des variations des populations lycéennes sur ces trois zones de la deuxième couronne sud de l'agglomération rennaise.

4. Les résultats de l'analyse des services académiques

Effectifs et répartition par secteur des lycéens de la voie GT habitant dans les 3 périmètres d'étude - rentrées 2014 à 2016

		2016		2015		2014		Evol 14-16
Zone	**Secteur**	**Effectif**	**%**	**Effectif**	**%**	**Effectif**	**%**	
Zone 1	Public	1025	68,7%	927	68,0%	895	68,8%	
	Privé	468	31,3%	437	32,0%	406	31,2%	
	Total	**1493**		**1364**		**1301**		14,8%
Zone 2	Public	1254	83,2%	1178	81,2%	1129	80,7%	
	Privé	253	16,8%	273	18,8%	270	19,3%	
	Total	**1507**		**1451**		**1399**		7,7%
Zone 3	Public	1185	64,5%	1209	66,7%	1135	67,1%	
	Privé	652	35,5%	604	33,3%	557	32,9%	
	Total	**1837**		**1813**		**1692**		8,6%
totaux lycéens		**4837**		**4628**		**4392**		

Environ 1500 élèves résident dans les zones 1 et 2 en 2016 et 1800 dans la zone 3. Sur 3 ans, la zone 1 est en forte progression (+ 14,8 %) mais également les zones 2 et 3. C'est dans la zone 3 que les effectifs sont les plus nombreux à tous les cycles de la maternelle au collège.

Effectifs	2013	2014	2015	2016
Maternelle (TPS à GS)				
Zone 1	2701	2697	2600	2554
Zone 2	2386	2364	2255	2238
Zone 3	2904	2919	2934	2939
Total général	**7991**	**7980**	**7789**	**7731**
Elémentaire (CP à CM2 et spéc.)				
Zone 1	4226	4309	4415	4402
Zone 2	3861	3875	3901	3874
Zone 3	4612	4644	4748	4780
Total général	**12699**	**12828**	**13064**	**13056**
Collège (6ème et SEGPA)				
Zone 1	2046	1922	1930	1952
Zone 2	2825	3017	3023	2975
Zone 3	3593	3642	3612	3702
Total général	**8464**	**8581**	**8565**	**8629**

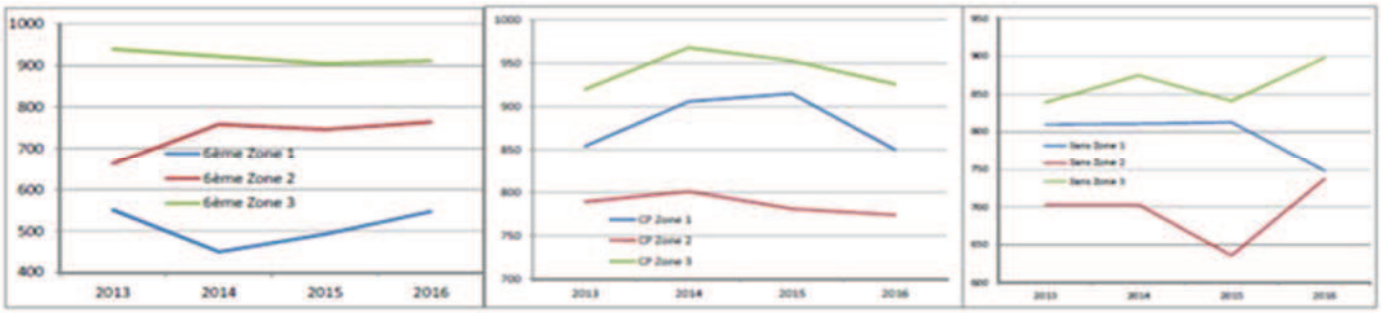

(Attention dans ce graphique les couleurs des courbes ne correspondent pas aux couleurs de la carte pour les zones 2 et 3 : inversion des couleurs dans le graphique)

Envoyé en préfecture le 04/07/2017
Reçu en préfecture le 04/07/2017
Affiché le
ID : 035-293500016-20170623-D17_DELS_01-DE

Concernant le « soubassement » démographique des secondes, on note un fléchissement des effectifs des CP en 2016 qui pourrait se ressentir en 2025 en entrée en seconde, mais une hausse des maternelles (3 ans) en zone 2 et 3 qui impactera les effectifs de secondes en 2028.

A partir des effectifs observés en 2016 dans les écoles et les collèges, le tableau ci-dessous indique les prévisions de croissance des effectifs à l'horizon 2025 dans les lycées d'Enseignement Général et Technique de l'agglomération rennaise. Cette projection ne comptabilise pas les élèves post-bac (pm : 2662 post-bac dans ces lycées publics rennais en 2016/17) et ne prend pas en compte l'ouverture du lycée de Liffré à l'horizon 2020. L'augmentation d'effectifs entre 2016 et 2025 est de + 1815 élèves.

Il est donc certain que même avec la capacité supplémentaire du lycée de Liffré, les capacités d'accueil des lycées de Rennes, Cesson-Sévigné, Le Rheu, Bain-de-Bretagne et Montfort-sur Meu ne suffiront pas à accueillir tous les élèves pré-bac et post-bac de l'aire urbaine de Rennes à l'horizon 2025, d'autant plus que les projections réalisées par l'académie de Rennes ne prennent en compte que les enfants déjà nés et domiciliés dans ce territoire, donc sans évaluer la croissance démographique due au solde migratoire positif de l'agglomération rennaise.

	BAIN-DE-BRETAGNE	BRUZ	CESSON-SEVIGNE	MONTFORT-SUR-MEU	RENNES	RENNES	RENNES	RENNES	RENNES	RENNES	RENNES	RENNES	LE RHEU	TOTAL
	0352318E	0352686E	0352304P	0352235P	0352009U	0350028R	0350710G	0351907H	0350029S	0350026N	0350030T	0350024L	0352867B	
	JEAN BRITO	ANITA CONTI	SEVIGNE	RENE CASSIN	VICTOR ET HELENE BASCH	BREQUIGNY	FRANCOIS RENE DE CHATEAUBRIAND	RENE DESCARTES	JOLIOT-CURIE	JEAN MACE	PIERRE MENDES FRANCE	EMILE ZOLA	LEGTA T. MONOD LE RHEU	
Constat 2012	751	896	1 183	896	1 232	1 790	750	1 236	846	836	160	1 074	0	11 650
Constat 2016	975	979	1 199	946	1 060	2 070	807	1 141	1 225	852	346	1 056	528	13 184
Projection 2020	998	1 048	1 232	971	1 108	2 263	868	1 216	1 267	882	516	1 108	531	14 008
(analyse 2013)	958	1 169	1 152	1 256	1 621	2 030	842	1 499	1 059	1 118	300	1 379	210	14 593
ojection 202(analyse 2017)	996	1 095	1 284	994	1 134	2 414	908	1 256	1 322	934	530	1 184	585	14 634
Ecarts	+38	-74	+132	-262	-487	+384	+66	-243	+263	-184	+230	-195	+375	+41
Projection 2025	963	1 168	1 331	959	1 177	2 502	915	1 276	1 348	982	547	1 207	625	14 999

Il conviendrait d'alléger prioritairement les effectifs des lycées Bréquigny, Descartes et Anita Conti, mais aussi dans une moindre mesure des lycées Sévigné et Zola qui sont tous proches de la saturation, voire saturés en 2016, soit environ 1000 places à trouver dans un nouveau lycée à créer. Les autres établissements rennais et notamment Joliot Curie, Chateaubriand et Jean Macé seront allégés par le futur lycée de Liffré.

Envoyé en préfecture le 04/07/2017
Reçu en préfecture le 04/07/2017
Affiché le
ID : 035-233500016-20170623-D17_DELS_01-DE

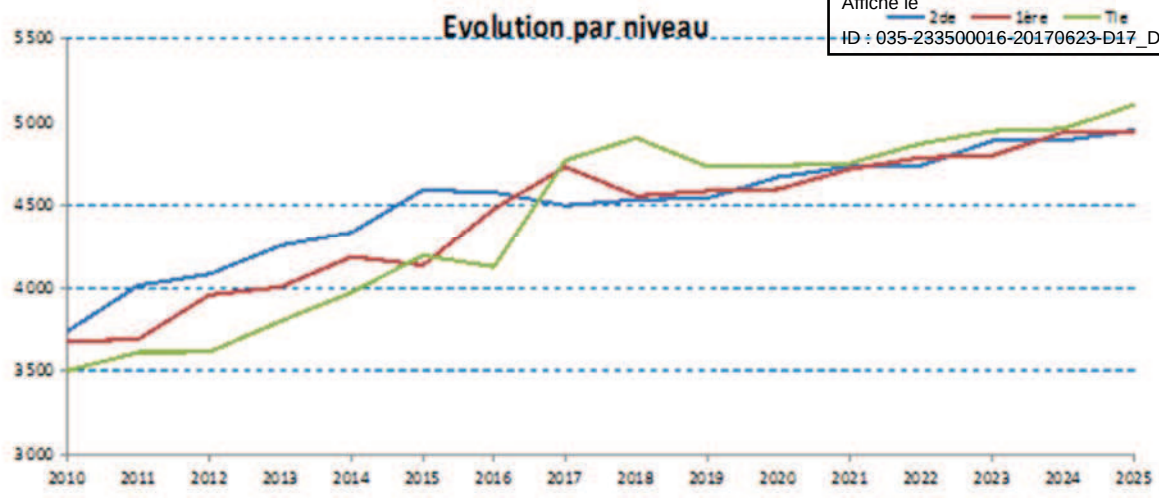

Le seuil des 15 000 élèves pré-bac et donc probablement des 18 000 élèves pré-bac et post-bac scolarisés dans les 13 lycées EGT de l'étude serait atteint en 2025.

5. Evaluation des augmentations d'effectifs 2016-2023 dans les lycées qui accueillent les élèves du secteur de recrutement SUD

Pour les lycées publics dont une partie des effectifs provient du secteur Sud de l'agglomération rennaise, la prévision de l'académie en terme d'évolution des effectifs à l'horizon 2023 est de + 681 élèves.

		Projection Rectorat évolution des effectifs	Rentrée 2016 : nombre d'élèves par secteur dans chaque lycée		
Lycées publics		Horizon 2023	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Jean Brito	Bain-de-B.	+21	210	717	45
Anita Conti	Bruz	+116	375	202	0
Sévigné	Cesson	+85	0	0	409
Bréquigny	Rennes	+344	117	252	224
René Descartes	Rennes	+115	0	0	327

Ces 5 lycées sont ceux qui seraient principalement concernés par l'implantation d'un nouveau lycée au Sud de Rennes. Cette analyse se basant sur la sectorisation actuelle ne peut être que partielle, l'ouverture d'un lycée s'accompagnant nécessairement d'une évolution de la sectorisation des lycées alentours. En l'espèce sur tout le sud de Rennes, l'analyse montre que l'ouverture d'un nouveau lycée sur le secteur 2 ou 3 permettrait d'atteindre l'objectif d'accueil des nouvelles populations lycéennes et d'alléger les effectifs des lycées Rennais ou à proximité sans pour autant fragiliser le lycée Brocéliande de Guer dont le secteur de recrutement fait l'objet d'une analyse attentive dans la perspective de la construction du lycée de Ploërmel.

En revanche l'ouverture d'un lycée sur le secteur 1, outre le fait que le potentiel d'effectifs est plus réduit, ne permet pas d'alléger notablement les effectifs de plusieurs lycées, sauf à éloigner fortement les secteurs de recrutement en allongeant les temps de transport au détriment de la qualité de vie et de travail des élèves.

Enfin les études prospectives de différents scenarii réalisés par l'AUDIAR montrent que la croissance de la population bretonne se poursuivra et que dans les lycées rennais les effectifs lycéens augmentent bien après l'horizon 2025.

Envoyé en préfecture le 04/07/2017
Reçu en préfecture le 04/07/2017
Affiché le
ID : 035-233500016-20170623-D17_DELS_01-DE

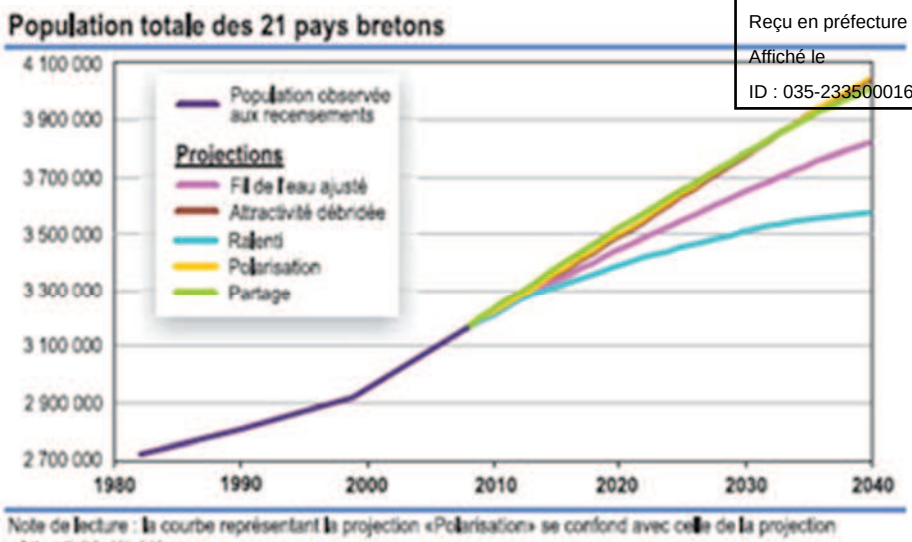

Note de lecture : la courbe représentant la projection «Polarisation» se confond avec celle de la projection «Attractivité débridée».
Source : Insee, Omphale 2010

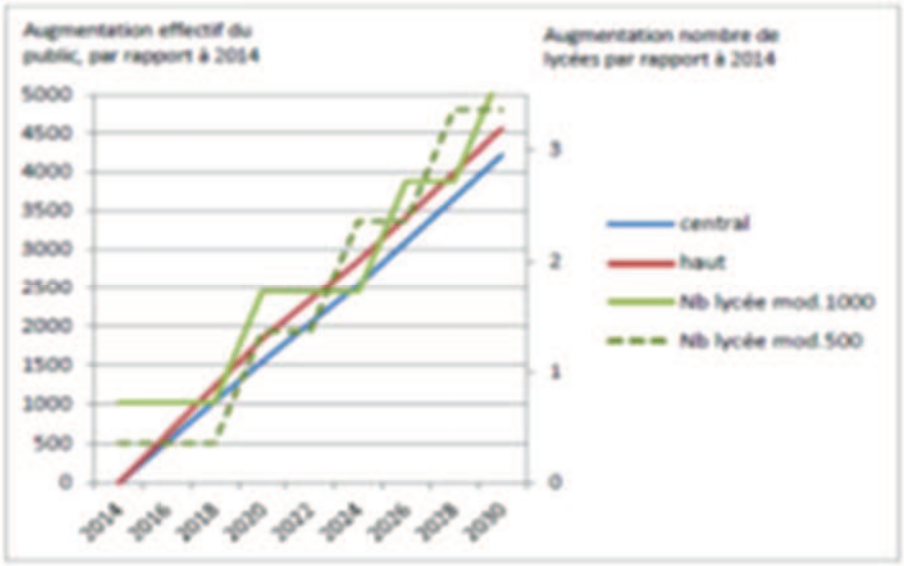

6. La construction de nouveaux collèges en Ille et Vilaine

Confronté aux mêmes problématiques de croissance de la population scolaire, le Conseil départemental d'Ille et Vilaine, lors de son assemblée de juin 2016, a pu définir ses objectifs sur la base des projections des populations scolaires par grands secteurs estimées par l'académie à l'horizon 2022. Il prévoit, d'une part, d'optimiser la capacité d'accueil des collèges existants et, d'autre part, d'augmenter cette capacité en créant au moins 3.000 nouvelles places à l'horizon 2025 par la construction de 3 nouveaux collèges (1.800 à 2.100 places créées selon la capacité des collèges) et l'extension d'une dizaine de collèges. Enfin il souhaite affiner ses études sur le secteur Nord de Rennes.

7. L'appel à manifestation d'intérêt auprès des villes du secteur étudié

Le constat des prévisions de croissance soutenue d'effectifs lycéens sur le secteur étudié et l'incapacité, à l'horizon 2023/2025, des lycées de Rennes, de Bruz, de Cesson et de Bain à accueillir dans des conditions convenables ce surcroît de population lycéenne conduisent la Région à confirmer la réalisation d'un nouveau lycée qui serait construit préférentiellement dans la zone 2 ou 3 du secteur étudié et aurait une capacité identique au lycée de Liffré soit 1.200 élèves extensible ultérieurement à 1.500 élèves.

Afin de permettre aux villes de ce secteur du SUD de l'agglomération rennaise intéressées par cet atout que constitue un équipement structurant tel qu'un lycée de candidater auprès de la Région, il est proposé de lancer dès juillet 2017 un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes qui le souhaitent.

Envoyé en préfecture le 04/07/2017
Reçu en préfecture le 04/07/2017
Affiché le
ID : 035-233500016-20170623-D17_DELS_01-DE

8. Le cahier des charges de la localisation et du terrain d'implantation et le recueil des candidatures

Il est proposé que les communes intéressées puissent candidater sur la base d'un cahier des charges qui liste les critères qui guideront la Région dans son choix de localisation précise pour la construction de ce nouveau lycée.

Le cahier des charges de cet appel à manifestation d'intérêt est en cours d'élaboration. Les principaux critères intéressent :

- La compatibilité réglementaire de l'assiette foncière proposée avec l'accueil d'un lycée (PLU/SCOT/ études d'impact/…)
- L'offre de service associée (équipements sportifs / gare routière / réseau de chaleur /…)
- Les caractéristiques propres de l'assiette foncière (superficie / qualité des sols / présence de zone humide /…)
- Les modalités de cession de l'assiette (viabilisation intégrée / desserte routière / …)

Dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, il est proposé que les communes sélectionnées présentent un dossier de candidature qui permettra à la Région d'évaluer les propositions en lien avec les services de l'Académie afin notamment d'envisager les évolutions nécessaires de la sectorisation des autres lycées de l'agglomération et d'étudier la structure pédagogique la plus adaptée du futur équipement (en cohérence avec l'offre de formation présente sur l'ensemble du secteur).

9. Les prochaines étapes opérationnelles

Les prochaines étapes sont :

1. La détermination précise de la commune d'implantation ;
2. L'obtention de l'accord de la commune ou de la communauté de communes d'implantation et la décision de la mise à disposition du terrain d'assiette et des équipements sportifs assortie des conditions de constructibilité au regard notamment du PLU de la commune ;
3. L'accord du préfet sur l'ouverture d'un nouveau lycée et sur la carte des formations de ce lycée ;
4. La réalisation du programme fonctionnel et technique, du concours de maîtrise d'œuvre, des études techniques, et de l'appel d'offres travaux ;
5. La phase travaux, livraison et équipements des locaux.

La localisation exacte de ce nouveau lycée sur le territoire ainsi que le calendrier cible de sa construction fera l'objet d'un rapport en session, fin 2017, dès que les candidatures des communes susceptibles d'être intéressées auront pu être évaluées.

Je vous demande de bien vouloir :

- **Approuver le présent rapport de principe,**
- **M'autoriser à engager, dès à présent, toutes les démarches administratives et techniques qui seraient nécessaires pour la préparation de cette opération,**

Le Président

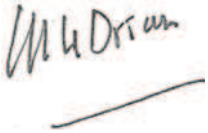

Jean Yves LE DRIAN